

Formulaire n° ASE (révisé le 21août 2012)
Exclusion liée aux actionnaires

LE PRÉSENT AVENANT MODIFIE L'ASSURANCE OFFERTE EN VERTU DE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.

Il est entendu et convenu par la présente que la Partie II – Exclusions de la police, est modifiée par l'ajout de ce qui suit :

Faite ou initiée par, au nom de ou pour le bénéfice de toute personne ou entité détenant un capital social de l'assuré désigné pour son bénéfice ou en son nom.

EXEMPLE